

DIGITALISATION OBLIGATOIRE EN KINÉSITHÉRAPIE : IL EST URGENT D'APPORTER DES RÉPONSES CLAIRES AU SECTEUR

DÉLAIS DE TRAITEMENT, RÈGLES DE TRANSITION, CHANGEMENTS DE STATUT D'ASSURABILITÉ : À CINQ MOIS DE L'ÉCHÉANCE, LES KINÉSITHÉRAPEUTES ATTENDENT TOUJOURS DES RÉPONSES CLAIRES QUANT AUX MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SYSTÈME.

ZAVENTEM, le 06 août 2026 – À partir du 1^{er} janvier 2027, l'échange administratif numérique deviendra obligatoire pour les kinésithérapeutes. AXXON soutient pleinement cette réforme et s'attend à ce qu'elle apporte enfin la simplification administrative que le secteur attend depuis des années. Toutefois, les inquiétudes demeurent importantes : à cinq mois de son entrée en vigueur, des questions essentielles restent sans réponse.

Le secrétariat d'AXXON reçoit un nombre croissant de signalements de kinésithérapeutes confrontés à des délais d'attente inacceptablement longs pour obtenir une réponse des organismes assureurs, même lorsque les demandes sont introduites par voie numérique. La digitalisation ne peut pas se limiter à remplacer le papier par un écran : elle doit réellement permettre un traitement administratif plus rapide, plus fiable et plus simple.

Aujourd'hui, tant les kinésithérapeutes que les patients se retrouvent souvent dans l'incertitude lorsqu'une autorisation de la mutualité tarde à être accordée. De plus, il n'est pas clair à quel niveau les problèmes surviennent exactement : le logiciel utilisé (la plateforme MyCareNet), la mutualité ou un autre maillon de la chaîne numérique. Les vidéos explicatives annoncées depuis avril 2026 par le Collège Intermutualiste National (CIN) ne sont d'ailleurs toujours pas disponibles.

De nombreuses zones d'ombre subsistent

AXXON demande instamment des éclaircissements concernant la transition des échanges administratifs papier vers les échanges numériques. Que se passera-t-il pour les traitements commencés avant le 1^{er} janvier 2027 ? Comment seront traités les dossiers qui seront encore en cours à cette date ? Certaines demandes devront-elles être introduites à nouveau ?

Par ailleurs, l'impact d'une modification du statut d'assurabilité en cours de traitement reste également flou. Pour AXXON, un principe est non négociable : les kinésithérapeutes ne peuvent jamais être tenus financièrement responsables de modifications administratives sur lesquelles ils n'ont aucune influence.

AXXON réclame des réponses urgentes

AXXON a déjà transmis ces préoccupations au CIN, mais les réponses concrètes se font toujours attendre. À cinq mois de l'entrée en vigueur obligatoire du système, AXXON demande d'urgence des réponses claires concernant :

- les règles de transition applicables aux traitements en cours ;
- les délais de traitement des demandes numériques ;
- les procédures à suivre en cas de blocage ou d'absence de réponse ;
- les conséquences d'un changement de statut d'assurabilité ;
- la responsabilité financière en cas de problèmes administratifs.

« Nous soutenons la digitalisation, mais celle-ci doit réellement simplifier le travail des kinésithérapeutes et ne peut leur transférer des charges administratives ou financières supplémentaires. À cinq mois de son entrée en vigueur, il est temps d'apporter au secteur les clarifications nécessaires. », souligne AXXON.

La digitalisation doit être synonyme de simplification administrative et non devenir une nouvelle source d'incertitude pour les kinésithérapeutes et leurs patients.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Fabienne Van Dooren

Directrice générale AXXON, Qualité en Kinésithérapie



0475/33.02.17



fabienne.vandooren@axxon.be



www.axxon.be

